



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC DE BECANCOUR (Règlement 289 de la MRC et ses amendements)

Prenez avis que la MRC de Bécancour tiendra une assemblée publique le 14 mars 2018 à 12 h 30, à la salle du conseil des maires de la MRC, située au 3689-1, boulevard Bécancour, Bécancour (secteur Gentilly), concernant le projet de règlement mentionné ci-dessous.

Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable.

Ce projet de règlement modifie le schéma d'aménagement afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable qui concernent la reconstruction du pont de la rivière Godefroy et l'aménagement de sentiers piétonniers aux abords du pont Laviolette. Ce projet de règlement vise également à intégrer des dispositions déjà prévues au règlement de contrôle intérimaire numéro 229.

Ce projet de règlement ainsi que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités concernées devront apporter à leur réglementation d'urbanisme sont disponibles, pour consultation, durant les heures de bureau. Pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec madame Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement à la MRC de Bécancour, au numéro de téléphone 819 298-2070.

Le comité d'aménagement de la MRC de Bécancour entendra, lors de cette assemblée publique du 14 mars 2018, toute personne ou tout organisme intéressé à lui faire part de commentaires ou à déposer un mémoire concernant ce projet de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Donné à Bécancour, ce 12^e jour du mois de février 2018.

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier